



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Autorité environnementale

Paris, le 9 mai 2025

Nos réf. : AE/25/0459

N° dossier : 2025-060

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale

Dossier : Renouvellement du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD)
d'entretien du sous-bassin A de la Seine

Conformément au II de l'article R. 122-7 du Code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 7 mars 2025 un dossier de demande d'avis, relatif au projet cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet à l'Autorité environnementale le **7 mai 2025**.

Conformément à l'article R. 122-7 précité, l'avis de l'Autorité environnementale a vocation à être rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale

Laurent MICHEL



Autorité environnementale

IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex – tél. +33 (0) 1 40 81 90 32
www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html